



MISSION ARGENT DE POCHE 2026 UN COUP DE POUCE POUR DECOUVRIR LE MONDE DU TRAVAIL

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions

Le dispositif « Argent de poche » donne la possibilité aux adolescents âgés de 16 et 17 ans d'effectuer des petites missions de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie. Ces missions ont lieu pendant les vacances scolaires. En contrepartie de leur investissement, les participants perçoivent une gratification de 15 € par mission et par jour dans la limite d'une mission réalisée par demi-journée de 3 heures 30 comprenant une pause obligatoire de 30 minutes. Les jeunes peuvent être accueillis dans différents services de la mairie : administration, espaces-verts, services techniques, écoles pour les vacances de Pâques, etc... pour accomplir des missions diverses. Les jeunes sont accompagnés d'un tuteur, un employé communal qui les encadre pendant tout le temps de leur activité. Même si le jeune s'engage à réaliser consciencieusement les missions confiées, il ne remplace pas un agent communal.

Objectifs

Les missions revêtent un caractère éducatif et formateur pour les jeunes dans une démarche citoyenne. Elles ont pour objectifs :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des habitants
- Créer du lien entre jeunes, élus, agents
- Découvrir les structures municipales
- Découvrir des métiers
- Permettre à des jeunes d'être gratifiés pour un service rendu

Conditions

- Les jeunes doivent avoir entre 16 et 17 ans.
- Les jeunes ne peuvent pas participer aux missions argent de poche plus de 10 missions par an.
- Seront prioritaires les jeunes n'ayant jamais participé au dispositif « argent de poche ».
- L'indemnité forfaitaire est fixée à 15 € par mission et par jour dans la limite d'une mission réalisée par demi-journée de 3 heures 30 avec une pause obligatoire de 30 minutes.
- Le dispositif est réservé aux jeunes dont les parents ou le responsable légal résident à Sernhac.

Démarches Les dossiers de candidature sont à retirer à l'accueil de la mairie à partir du 31/03/2026 et sont à retourner à l'accueil de la mairie au plus tard le 10/04/2026. L'ordre d'arrivée des dossiers complets est déterminant dans l'attribution des missions aux jeunes, dans la limite des places disponibles.

Auprès de qui se renseigner ?

Pour tout renseignement, contactez l'accueil de la mairie au 04.30.06.52.30 – 25 rue des Bourgades – 30210 SERNHAC. Retirer votre candidature à partir du 10/04/2026 en mairie.

Informations pratiques

Pour qui ?	Les jeunes sernhacois âgés de 16 ans à 17 ans
Quand ?	Vacances scolaires d'été Juillet, Août et vacances de Pâques.
Comment ?	Dossier de candidature : - à retirer à partir du 31/03/2026 - à adresser avant le 10/04/2026 A la mairie de Sernhac
Quelle rémunération ?	15 € par mission et par jour dans la limite d'une activité réalisée par demi-journée de 3h30 comprenant une pause obligatoire de 30 minutes. 10 missions maximum par an et le jeune s'engage à être présent.
Quelle tenue ?	Adaptée aux missions Chaussures de sécurité selon les missions